

## République française Département de la Moselle

## COMMUNE DE BERLING

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Des Délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du 06 novembre 2023

Date de la convocation: 31/10/2023

Membres en exercice :

Présents: 8

Votants: 8

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Ernest HAMM

Présents: Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Pierre ELLMANN, Fanny HAESSIG, Jordan

MAHDADI, Yannick MARTIN

Absents excusés représentés:

Absents excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Fanny HAESSIG

Délibération n° 2023\_11\_03 Objet: Lots de fermage des terrains communaux

Suite à la résiliation du bail de fermage de Mariette GIRARDIN, lot n°2 appartenant à la commune et de la décision du tribunal paritaire du 4 Mai 2023, il convient de réattribuer ce lot (délibération du 10/07/2023).

Mr Richert sort de séance et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide la réattribution du bail de fermage à deux parts égales, pour un an renouvelable à partir du 1er Novembre 2023 .

Réattribution de ce lot en 2 parts égales :

- Les parcelles 109 et 110, pour un total de 2 ha 75 au GAEC RICHERT
- Les parcelles 112 et 113, pour un total de 2 ha 75 au GAEC LENTZ

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent désormais déposer leurs recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site http://www.telerecours.fr/.

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture et publication sur Je

site internet de la-Commune le 09stasyanthrar2029arrebourg

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/11/2023 057-215700642-20231106-2023\_11\_03-DE Ont signé

Voselle

POUR EXTRAIT CONFORME

Fail à Berling le 09 novembre 2023

Mairy Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

Journal to essig